

fardeau que l'inflation impose aux personnes à revenu fixe. Que le député, ancien secrétaire parlementaire aujourd'hui simple député ministériel, signale les méfaits de l'inflation en termes aussi clairs et aussi catégoriques, cela représente un intérêt particulier à mes yeux. Le gouvernement ne semble s'être rendu compte que dernièrement de la gravité du problème, à en juger d'après le programme qu'il préconise. Il y a trois ans encore, on se faisait rabrouer chaque fois qu'on signalait les dangers de l'inflation. Je constate avec plaisir que le député de Fort William (M. Badanai) se rallie aux représentants de plus en plus nombreux, d'après qui nous devons mettre toutes nos préoccupations de côté afin de remédier d'abord à l'inflation. Voilà déjà longtemps que les représentants de ce côté-ci de la Chambre tiennent ce langage—dès avant la modification apportée en 1964 dans le régime des pensions.

Il me semble, néanmoins, que le député enlève toute équité au régime fiscal. On propose, dans le Livre blanc, de rendre le régime plus équitable en portant l'exemption personnelle à \$1,400. Je ne vois pas en quoi cela serait plus équitable, car le montant de \$1,400 s'applique tout aussi bien aux personnes de revenu très modique qu'aux gens à revenu considérable. Ainsi, l'exemption supplémentaire de \$400 devrait être aux frais du contribuable bien nanti, à son taux marginal d'impôt.

• (5.20 p.m.)

L'indemnité concédée par ces \$400 peut être considérable; elle peut aller jusqu'à 50 p. 100 suivant les nouveaux barèmes. En d'autres termes pour un particulier, l'indemnité fiscale pourrait atteindre \$200 au bout de cinq ans. Les \$400 supplémentaires par contribuable pour la catégorie de revenus la plus modeste équivaldraient à \$80 d'indemnité, si le taux de l'impôt n'est que de 20 p. 100.

J'aurais de loin préféré que le député propose un dégrèvement fiscal à l'âge de 65 ans. Je veux parler d'un dégrèvement qu'on peut calculer comme taux limite, je dirais, pour un revenu moyen. Je veux dire par là un revenu normal, pas un revenu très modeste ou insuffisant. Il serait beaucoup plus intéressant pour les particuliers à faibles revenus.

Supposons que, sous forme de dégrèvement, on donne \$150 en espèces à un homme qui gagne \$3,500. Ces chiffres sont choisis au hasard, à titre d'exemple. La somme représenterait un cadeau appréciable. D'autre part,

que vaudrait la même somme pour quelqu'un d'autre qui aurait le même âge et le même droit, mais dont le revenu serait de \$15,000? Dans cette mesure, le paiement ou dégrèvement accordé au contribuable à revenu modeste rendrait le régime fiscal plus équitable.

C'est mon opinion, monsieur l'Orateur. Je préfère le système de la déduction à l'allocation personnelle. On soutient que le régime fiscal doit être équitable, mais personnellement je crois qu'il ne doit pas nuire à la croissance économique. Si cela se produit, il devient très difficile de maintenir le système équitable. L'équité a beaucoup d'importance, énormément d'importance; mais, à mon avis, elle ne doit pas primer toutes les autres considérations, comme certains l'ont prétendu.

Je me demande aussi si le député n'aurait pas dû citer un montant en formulant sa proposition. Par exemple, combien de contribuables de 65 ans—en l'occurrence de 70 ans—jouiraient de cette exemption? Si des millions de dollars sous forme de revenu étaient perdus ou détournés par suite de cette proposition, à quoi seraient-ils affectés? Nous ne devons pas oublier que le rendement de l'impôt sur le revenu semble être immuable. Les antécédents du gouvernement actuel semblent certes indiquer que les dépenses annuelles augmentent, même si de nombreuses promesses ont été faites au sujet de la stabilité des recettes. En 1968, le ministre actuel des Finances (M. Benson) affirmait que le budget serait équilibré et que les dépenses gouvernementales demeureraient stationnaires. Même si les recettes n'ont pas diminué, il a eu un déficit de plus de 700 millions. Je trouve donc un peu difficile d'accepter qu'une économie réalisée parmi ce groupe de contribuables ne soit pas affectée à une autre catégorie.

Si tel est le cas, ce groupe constituera-t-il le groupe à revenus moyens, ou formera-t-il plutôt le groupe à revenus très élevés que le ministre des Finances semble considérer comme si restreint que le frapper d'impôts additionnels rapporterait fort peu? Voilà pourquoi les contribuables à revenus moyens sont dans le Livre blanc la cible de lourds impôts sans cesse croissants.

Il ne faut pas oublier que les gens riches, selon le Livre blanc, sont ceux qui gagnent d'environ \$10,000 à \$24,000. Je me demande combien parmi ces gens qui gagnent entre \$11,000 et \$23,000, ceux qu'on a classés dans la catégorie des nantis et qui sont les premiers à nier leur richesse, se trouvent en réalité dans une situation précaire. S'il en